

Son influence vitale découle de l'effet de l'état du mariage sur la fécondité de la population. C'est à ce point de vue que les analyses minutieuses de l'état conjugal, selon l'âge, sont importantes. L'âge des femmes (voir tableau 11), particulièrement entre 15 et 45 ans, revêt une importance plus grande que celui des hommes; si les proportions de femmes dans ce groupe sont peu élevées, la proportion prévue de naissances sera de même peu élevée. Il a été démontré que chez la population canadienne l'influence réunie de l'âge de la population, de l'âge des femmes mariées et de leur proportion est devenue de plus en plus favorable à la natalité entre 1871 et 1921, mais que depuis cette dernière année la tendance a été moins favorable.

12.—Etat conjugal de la population de 15 ans et plus, selon le sexe, années de recensement, 1911-1941

NOTE.—Les chiffres des recensements antérieurs à 1911 ne sont pas comparables.

Année et sexe	Célibataires		Mariés		Veufs ou veuves		Divorcés et séparés légalement		Total ¹
	nomb.	%	nomb.	%	nomb.	%	nomb.	%	
1911.....H.	1,161,088	45.0	1,326,950	51.5	88,716	3.4	2,087	0.1	2,597,133
.....F.	765,092	34.8	1,247,761	56.8	178,961	8.2	2,255	0.1	2,201,780
1921.....H.	1,173,730	39.2	1,697,145	56.7	119,571	4.0	3,664	0.1	2,994,720
.....F.	881,771	32.0	1,630,636	59.2	236,283	8.6	3,726	0.1	2,752,637
1931.....H.	1,519,844	41.0	2,032,691	54.9	148,851	4.0	4,048	0.1	3,713,221
.....F.	1,148,977	34.0	1,937,458	57.3	288,530	8.5	3,392	0.1	3,378,579
1941.....H.	1,703,528	39.8	2,368,528	55.2	170,743	4.0	42,770	1.0	4,281,237
.....F.	1,326,489	33.6	2,292,478	56.9	354,378	8.8	51,399	1.3	4,026,867

¹ Comprend les personnes dont l'état conjugal n'est pas donné; les pourcentages sont basés sur l'état déclaré.

Il y a au Canada en général plus d'hommes mariés que de femmes mariées. D'autres statistiques frappantes de l'état conjugal sont la grande prédominance des veuves comparativement aux veufs et le nombre considérable et croissant de personnes divorcées ou séparées légalement.

L'état conjugal de la population de 15 ans et plus en 1941, par province et par sexe, paraît à la page 109 de l'*Annuaire* de 1945.

Section 7.—Origines raciales

Une population composée de races diverses offre des problèmes politiques, économiques et sociaux très différents par nature de ceux que pourrait présenter une population ne comptant que peu d'éléments étrangers, bien que, dans la mesure où certains groupes raciaux s'assimilent plus facilement que d'autres, le problème soit atténué. Il est également avéré que la diversité des arrière-plans éducationnel, moral, économique, religieux et politique d'un peuple d'origine mixte apporte de la variété à la vie nationale.

Les deux races fondamentales dont se compose le peuple canadien sont la race française et la race anglaise: historiquement, la race française est la plus ancienne et, sauf au recensement de 1921, elle est numériquement supérieure à tout autre groupe ethnique venu des Îles Britanniques.

Le tableau 13 fait voir qu'à l'époque de la Confédération le groupe le plus nombreux parmi les races britanniques était celui des Irlandais, et que les Irlandais et les Écossais réunis étaient plus nombreux que les Anglais dans une proportion